



## Contribution de Jean-Marie POUSSEUR

pousseur.jean@numericable.fr

### Projet Bas-Chantenay : les quatre temps de la concertation citoyenne

Merci au Conseil de développement de nous l'avoir rappelé, mercredi soir 27 mars se tenait à la Mairie de Chantenay la réunion de présentation du projet Bas-Chantenay. Réunion très prenante en raison de l'intérêt majeur du sujet pour l'avenir de Nantes et de la Métropole : que peut la nouvelle centralité de l'Île sans ses rives et leurs liaisons ? Mais tout aussi prenante par la qualité de l'exposé que nous en fit Bernard Reichen, l'urbaniste auquel a été confié le soin de mener à bonne fin des études entamées il y a une décennie et plus<sup>1</sup>.

Retenir d'abord cette injonction première face à un site lourd d'histoire et de diversités bien établies, ne pas porter de jugement moral sur ce qui est, ce qui veut dire en accepter le jeu et les enjeux : ici Roche Maurice et plus haut le Bois Hardy, là le site industriel et l'usine EDF, la salle à tracer Dubigeon et le chantier de l'Esclain, proche du centre, enfin, les Oblates et la carrière Misery, et, pour chaque site, combiner l'axe horizontal des trois lignes de circulations, ligne des coteaux, ligne des boulevards et de la route des Usines, ligne des rives de Loire, avec, dans leur discontinuité respectée, l'axe des ouvertures verticales du coteau à la Loire.

"Lieux et liens" résume l'urbaniste, dans une logique plurielle de territoires, le contraire d'une ZAC traditionnelle qui distribue ses droits à construire dans un espace inoccupé que dessinent sommairement, au sein d'une nature peu différenciée, les axes existants de circulation et les traces d'activités antérieures, agricoles ou périurbaines<sup>2</sup>.

Les questions de la salle comble sont restées, comme toujours dans ces premières réunions sur des grands projets, cantonnées dans des approches d'usagers soucieux de leur quotidien : *la construction d'un Lidl devant la gare de Chantenay : et les places de parking ? Je n'habite pas loin des usines Seveso : et la pollution ? Dans nos pavillons et petits jardins de la rue des Réformes, nous sommes bien entre nous : est-ce que vous allez continuer à faire n'importe quoi ?* (le n'importe quoi, ce sont bien sûr les constructions de collectifs dans cette rue en balcon permettant d'offrir vues imprenables sur la Loire et Trentemoult, juste en face) *Et la Culture ?* demande aussi cette association qui s'étonne de n'avoir pas été reçue par Reichen, occasion pour Alain Robert, le vice-président de Nantes métropole en charge des grands projets urbains qui avait introduit la séance en faisant bien ressortir la position stratégique du Bas-Chantenay dans le devenir de notre Métropole, de rappeler que le projet se construirait évidemment avec les acteurs locaux, ceux de la culture comme ceux engagés dans les jardins familiaux des coteaux, entre autres.

<sup>1</sup> Etude du Cabinet Gautier (2006-2007), mais plus avant encore les études de l'Auran sur l'*Atlas des Rives de Loire 2000-2006*

<sup>2</sup> A l'exemple de Bottière-Chénaie, ZAC à laquelle on se réfère visiblement ici

Mais occasion également pour Bernard Reichen de préciser le schéma, sans le développer, selon lequel il envisage la concertation citoyenne attendue sur un tel projet.

Premier moment : l'information

Il y a donc bien au départ un projet, dont les orientations ont été travaillées depuis deux ans par le cabinet Reichen et Robert, choisis à l'issue d'un concours, orientations appelées au départ dans un cahier des charges, concrétisées et ensuite validées par les élus. Comme l'architecte, l'urbaniste est maître d'œuvre. J'accorde personnellement tout son sérieux à ce terme bien choisi d'œuvre, plus rencontré en art sous l'appellation de "chef d'œuvre". L'art en effet n'est rien hors des œuvres qu'il crée, porteuses d'une conception des choses et de leur monde, conception à laquelle l'œuvre donne forme et matière, avec cette difficulté pour l'urbaniste d'avoir à inventer une œuvre nouvelle dans une matière déjà formée, déjà habitée. Cette œuvre à réaliser devra évidemment appeler la contribution de plusieurs, mais la maîtrise attendue ici de l'urbaniste est d'en mener à bien et avec cohérence la réalisation. Il faut bien un chemin, si l'on veut avancer ; plus indispensable encore, si l'on veut avancer en commun.

Deuxième moment : le questionnement thématique

Pour le Bas-Chantenay, certaines thématiques s'imposent : l'industriel, le rapport à la Loire, la mobilité (Alain Robert rappelait justement en introduction que le Bas-Chantenay est le premier axe d'entrée sur le centre-ville), le logement (1500 logements nouveaux prévus), les continuités vertes... La Ville n'est pas d'abord une addition de rues, de places, de bâtiments, de parc et jardins, mais d'abord un croisement de fonctions qui se déclinent chaque fois différemment selon les lieux et les flux.

Troisième moment : l'appropriation

Le thème a été justement mis en avant dans les contributions du Conseil de développement sur le futur PLUM, invoquant, loin de l'addition stérile de frontières administratives, les unités collectives construites à l'intérieur de "territoires de projet". Car l'appropriation opère la rencontre entre la collectivité des acteurs potentiels et l'avenir commun que dessine l'œuvre à réaliser. Elle repose par conséquent sur une double ouverture : ouverture des habitants à la réalité et à la problématique de sa transformation, ouverture des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre aux besoins, désirs et inventivité des habitants, le projet demeurant l'horizon partagé des échanges. Oui, cela suppose découverte, travail, débats, imprégnation des pratiques et de leur forme à venir. Faire en sorte que pour la part des territoires qui les concernent, chacun et tous puissent faire leur l'œuvre à venir.

Quatrième moment : la co-construction

Le terme ici, on le pressent, est générique et chaque moment de la concertation peut être compris comme y contribuant. Mais au sens strict, il est ce moment où l'appropriation se fait participation active à l'élaboration, voire à la réalisation d'une part de l'œuvre, toutes les parts ne s'y prêtant pas (la régulation des mobilités, par exemple, excède inévitablement le territoire concerné). Une fois décidée, y compris après échanges, que telle portion des coteaux sera vouée aux jardins potagers, l'organisation des dits-jardins (traitement des déchets, moyens d'arrosages, distribution des parcelles, réserve d'outils partagés...) peut parfaitement être confiée au groupe de jardiniers ou non jardiniers volontaires pour la porter, dans le cadre d'un budget préfixé et sous garantie, par les services, du respect des normes sanitaires ou autres régissant ce secteur d'activité. C'est un exemple, nous en avons cité d'autres<sup>3</sup>. Mais on le devine, le concept générique de co-construction peut se décliner différemment selon les moments de l'élaboration et de la réalisation du projet : ici un comité de suivi citoyen, là un observatoire des usages, là encore un atelier thématique.

Sur le chemin parcouru, des questions seront rencontrées, dont les réponses peuvent changer la donne : faut-il, comme Bordeaux en eut l'opportunité, envisager de libérer la Loire d'objets ou de constructions qui en bloquent l'accès ? L'encombrant et saugrenu Maillé-Brezé, certaines installations portuaires sans fonction<sup>4</sup>, les immeubles coupant le site Misery de la Loire, ne serait-ce que le parking dont la suppression libérerait la vue (l'axe vertical)

---

<sup>3</sup> Contribution sur les "projets urbains : quelle concertation", mai 2015

<sup>4</sup> Bordeaux avait les deux : il s'est débarrassé du premier et a renvoyé les secondes en aval

sur Trentemoult, ou encore le CERA (centre d'entretien et de réparation automobile) dressé, lui tournant le dos, sur le front de Loire et resserrant de son bâti sans valeur patrimoniale l'horizon de l'incomparable site de la Cale Crucy, qui, à ces instants précieux de marée haute finissante où la Loire suspend son cours, redonne à fleur d'eau comme nulle autre sa touche fluviale au village de Trentemoult. L'envie alors s'impose au visiteur ou à la visiteuse, comme le fut la maire de Bouguenais, alors vice-présidente en charge des rives de Loire, à qui je fis découvrir le site par un jour de cette brume océane qui adoucit les formes et les lumières, de partir en promenade apaisée le long de la Loire. Écho à cette question posée à Reichen d'une continuité de promenade tout au long de la rive, question à laquelle l'urbaniste opposa les discontinuités d'usages et d'accès avec lesquelles il allait falloir compter.

En résumé, de cette séance d'ouverture sur une transformation attendue, nous ne retenons pas seulement l'invitation à un travail collectif, mais un travail construit dont la pertinence nous semble mériter d'être soulignée à deux titres.

Multiplier les instances de délibération citoyenne ne peut être dressé en obstacle au but affirmé : parvenir à une co-construction citoyenne. Mais pour toute construction, il faut une méthode. Le mérite de l'intervention de Reichen est de l'avoir esquissée. Nous nous sommes essayé à la commenter à travers ses quatre moments sans prétendre clore la question, ni sur la charpente proposée, ni sur le contenu de ce qui doit la rendre solide et acceptée.

L'autre mérite de ce qu'a avancé l'urbaniste me semble tenir à la prise en compte des conditions et des limites dans lesquelles un projet urbain se construit. Le respect, appelé en premier, ne vaut ni comme soumission, ni comme vénération, mais, pour reprendre cette notion célèbre de la philosophie kantienne, comme *idée régulatrice* dans notre rapport à la ville et à ce que nous voulons ensemble construire de nouveau en elle.